




DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA RÉGION POITOU-CHARENTES

N°9 • Septembre 2015

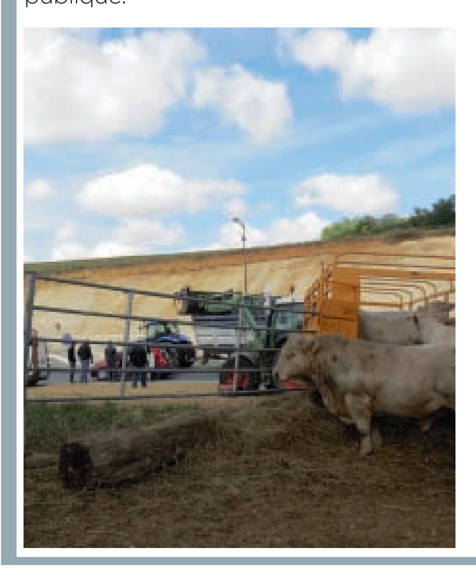
# FOCUS

## Plan de soutien à l'élevage français en Poitou-Charentes

### Mobilisation collective, un approvisionnement local dans la restauration collective

Le 22 juillet dernier, le Premier Ministre annonçait le plan de soutien gouvernemental à l'élevage français, en réponse à la situation de crise rencontrée depuis plusieurs mois par les différentes filières.

Ce plan met notamment en avant l'enjeu de la restauration collective publique. A cet effet et conformément à l'engagement pris par Christiane BARRET, Préfète de la région Poitou-Charentes et de la Vienne, devant les professionnels agricoles dès le 24 juillet, une réunion de travail a eu lieu le 4 août autour des circuits courts, de la restauration collective et de la commande publique.



Au cours de cette rencontre, l'Etat a fait part des engagements pris à son niveau :

- Poursuite des échanges grâce au travail de la commission régionale de l'alimentation (CRALIM). La réunion du 14 septembre fut d'ailleurs consacrée à l'étude des projets alimentaires territoriaux.
- Diffusion des outils et méthodes, et notamment du guide national établi par le MAAF. Celui-ci sera approprié spécifiquement en région au sein du club des acheteurs de l'État dès l'automne.
- Au niveau de l'État : mise en œuvre, dès sa parution, du plan de progrès de l'achat local.
- Développement de l'animation à l'échelle régionale entre acteurs et réseaux (volet offre, volet demande), afin de partager les expériences pour améliorer les pratiques et renforcer les actions qui fonctionnent.
- Possibilité de renforcer les moyens d'ingénierie d'animation au sein de l'Etat notamment au niveau de la mission régionale Achats.

Un point régulier de l'avancement des différentes actions impliquant l'Etat, en partenariat avec les collectivités et professionnels agricoles, sera effectué par la Préfète de région.

# ÉDITO

L'objectif du Service Civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

La montée en puissance de ce dispositif, voulue par le Président de la République, passe ainsi par un engagement et une forte mobilisation des collectivités locales, établissements publics, associations, et bien entendu des services de l'État.

A cet effet, le dossier spécial de cette Lettre vous permettra de mieux en connaître les modalités.

*Christiane BARRET*

Préfète de la région Poitou-Charentes
Préfète de la Vienne









# SERVICE CIVIQUE

## EN BREF

### > Pacte régional de soutien au bâtiment durable en Poitou-Charentes

Le secteur du bâtiment traverse une crise profonde, tant sur l'activité de la construction que sur celle de la rénovation. La région Poitou-Charentes n'est pas épargnée par cette contraction du marché qui a induit depuis le début de la crise une perte de plus de 7 000 emplois salariés et intérimaires.

Face à l'urgence de la situation, il faut relancer la construction pour permettre à chacun de se loger selon ses besoins et ses moyens.

Pour répondre à cet objectif prioritaire, Sylvia PINEL, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, s'est déplacée à Poitiers le 16 juillet dernier afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du logement, de la construction et de l'hébergement, qui sont la clé de la réussite de la relance.

Dans le cadre de ce tour de France de la construction, la Ministre a signé le pacte de soutien au bâtiment durable en Poitou-Charentes. Réalisé en partenariat avec le Conseil régional Poitou-Charentes, les collectivités locales, les professionnels et acteurs locaux dans le domaine du bâtiment, ce pacte est construit autour de 3 thématiques principales destinées à :

- mobiliser les fonds nécessaires aux financements des projets
- accélérer la réalisation des projets de construction
- soutenir les entreprises du bâtiment

Le périmètre de ce pacte est volontairement large afin de mener une réflexion qui intègre le maximum de composantes du secteur du bâtiment. L'objectif poursuivi est de considérer tout autant les opérations de constructions neuves que celles de rénovation de l'ancien et ce pour tous types de bâtiments ( privés, publics, sociaux,...).



Dispositif national créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique permet à tous ceux qui le souhaitent, jeunes de 16 à 25 ans, de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de l'intérêt général auprès d'organismes à but non lucratif (associations, collectivités locales, établissements publics...).

Le Service Civique donne lieu, pour les jeunes volontaires, au versement d'une indemnité mensuelle forfaitaire allant de 467,34€ à 573,72€ (une bourse de 106,38€ est allouée aux bénéficiaires du RSA et aux titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur aux plus hauts échelons) prise en charge par l'Etat, à laquelle s'ajoute un complément de 106,31€ pris en charge par l'organisme d'accueil.
En outre, il ouvre droit à un régime complet de protection sociale (sécurité sociale, retraite) financé par l'Etat.




Levier essentiel de citoyenneté, il a pour ambition première d'offrir aux jeunes l'opportunité de donner de leur temps à la collectivité et aux autres, à travers une expérience formatrice et valorisante tout en renforçant la cohésion nationale et la mixité sociale.

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, sans condition de diplôme. Seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Le Service Civique est aussi un moyen pour les jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle :
dans les 6 mois suivant leur mission, plus de 75% des jeunes trouvent un emploi ou intègrent une formation.










Le Service Civique fête ses 5 ans en 2015.

Considéré comme l'un des outils permettant de reconstruire la cohésion nationale et républicaine, le Président de la République a rappelé sa détermination d'assurer la montée en puissance du Service Civique en multipliant par quatre le nombre de volontaires d'ici à 2016. Il a déjà permis à plus de 60 000 jeunes d'être volontaires pour assurer une mission d'intérêt général et une action collective d'une durée de 6 à 12 mois, dans près de 5000 organismes agréés, associations principalement mais aussi collectivités.








# Le service civique en Poitou-Charentes

Sur les cinq premières années du dispositif, 2 890 contrats ont été signés, dont 58,4% par des jeunes femmes, 49% par des demandeurs d'emploi, 32% par des étudiants.

13% des signataires résidaient en quartier prioritaire de la politique de la ville (dont la population ne représente que 6,62% de la population régionale).

En 2014, les entrées en mission dans cette région ont représenté 3,53% du chiffre de France métropolitaine, pour une population régionale regroupant seulement 2,8% de la population métropolitaine.

La région Poitou-Charentes et l'Agence du Service Civique ont signé un premier protocole d'accord en 2010, renouvelé en 2013 et le 11 juin 2015, en présence de Myriam EL KHOMRI, Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville.

# Mélodie, en service civique pour 8 mois au sein de la Préfecture de Région Poitou-Charentes.

Affectée à la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes, elle y apporte un soutien aux événements et à la communication des actions visant la promotion de l'égalité femmes/hommes.

1. Quel est votre parcours ?
J'ai une licence en droit privé et un Master 1 Carrières judiciaires obtenu cette année. Je suis arrivée ici à la fin de mon année de Master, après quelques années passées sur les bancs de la Faculté de droit à Poitiers. Je souhaitais m'enrichir d'une expérience professionnelle avant de passer des concours.

2. Quel regard portez-vous désormais sur les services de l'Etat ?
Depuis mon arrivée en mai 2015, mon regard a changé. J'ai pu découvrir les actions menées en faveur de l'égalité femme/homme dans la région Poitou-Charentes et le département de la Vienne, et vu de l'extérieur on ne se rend pas toujours compte du travail mené. Je porte désormais un regard plus positif sur les services de l'Etat souvent critiqués sur leur performance et souffrant de nombreux préjugés.

3. Qu'envisagez-vous de faire à l'issue de votre service civique ?
Il s'achève le 31 décembre 2015 et j'envisage ensuite de préparer le concours de la magistrature que je passerai en juin 2016.

# EN BREF

## > Dispositif de soutien aux projets des PME-TPE

L'État, pour qui le soutien à l'économie régionale et l'emploi constitue une des premières priorités, engage une action forte auprès des PME et TPE pour leur permettre de mener à bien leurs projets.

La préfecture de région Poitou-Charentes propose le recours à un dispositif mis au point avec l'appui du cabinet GERIS et les caisses du Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest.

Ce dispositif régional inclut un accompagnement gratuit par des consultants expérimentés et l'apport des financements nécessaires à leur réalisation, sous formes de fonds propres et de prêts bonifiés.

Grâce au fort effet de levier obtenu (pour 1€ apporté, le Crédit Mutuel s'engage à en prêter 15) et à l'expertise technico-financière de haut niveau apportée, la démarche engagée permettra aux quatre départements de disposer de ressources bien supérieures pour accélérer la création d'activité dans les TPE et PME, qui sont le principal vivier d'emploi de la région.

L'objectif minimal est de soutenir la création de 500 nouveaux emplois à l'échelle de la région dans les semestres à venir.

Cette action intervient en complément de la plate-forme interrégionale d'anticipation des mutations économiques mise en place dans le cadre du chantier LGV-SEA qui prend en charge l'accompagnement à la création de 500 emplois.






# EN BREF

## > Schéma Régional de développement du Sport en Poitou-Charentes




Le 20 décembre 2013, l'État et le Conseil régional du Poitou-Charentes décidaient la mise en œuvre d'un schéma de développement du sport en Poitou-Charentes et la réalisation d'un diagnostic pour les départements de la région.

Le 29 avril 2015, la DRJSCS et le Conseil régional ont présenté les principaux éléments du schéma de développement du sport et les résultats de l'enquête relative à l'emploi dans le champ du sport et de l'animation. Ainsi, la connaissance partagée des territoires permettra de répondre aux enjeux de demain en matière de développement du sport, quelles que soient les clés d'entrée : populations/publics, infrastructures/équipements sportifs, emploi, santé, sport pour tous, cohésion sociale.




# SERVICE CIVIQUE

## Mode d'emploi

### Qui peut recruter un service civique ?

Toute personne morale de droit public ou organisme à but non lucratif (association, Centre Hospitalier, EHPAD, communes, établissements publics de coopération intercommunale, Conseil départemental, Conseil régional, collèges, lycées, mutuelles, syndicats, chambres consulaires, établissements publics notamment sociaux ou médico-sociaux, offices publics de l'Habitat, SDIS, CCAS, services de l'État, groupement d'intérêt public, syndicats mixtes) peut accueillir des jeunes en service civique pour remplir une mission d'utilité publique, dès lors que la fonction n'était pas assurée par un titulaire durant l'année écoulée.

### Dans quel domaine ?

Vous pouvez recruter un jeune dans les domaines d'action suivants : culture et loisirs, développement international et humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté (défense des droits de l'homme, entretien du patrimoine), santé, solidarité, sport.

### Comment recruter un service civique ?

- définir un projet, une mission et mettre en place un tutorat actif permettant un accompagnement du jeune dans ce projet.
- faire une demande d'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui étudiera la demande notamment à partir des critères de qualité du projet et du tutorat mais aussi de la capacité financière de la structure accueillante. Cet agrément est valable 24 mois.
- publier une annonce pour trouver un jeune.

## Thomas, en service civique au pré-accueil de la préfecture de Charente-Maritime

Pour guider les usagers dans leurs démarches administratives et faire l'interface entre usagers et services de la préfecture.

1. Quel est votre parcours?
Après un BEP et bac Pro en logistique et commercialisation au Lycée professionnel Pierre Doriole de La Rochelle, j'ai tenté plusieurs voies : la 1ere année à l'Université de La Rochelle en LEA, puis l'école des gendarmes adjoints volontaires de Tulle. Depuis le 1er decembre 2014, j'ai rejoint la préfecture de la Charente-Maritime en service civique. Je viens tout juste (courant août) d'obtenir un contrat de vacataire à la préfecture, au pré-accueil.

2. Quel regard portez-vous désormais sur les services de l'État?
Avant de rejoindre l'équipe en préfecture, je voyais les services de l'Etat comme tout usager, avec un ressenti de délais d'attente longs, une vision peu dynamique. Désormais, j'ai compris pourquoi certains délais étaient nécessaires et le besoin des pièces justificatives demandées. Les agents en préfecture ont beaucoup de dossiers à traiter pour les usagers, ils appliquent une réglementation complexe et doivent veiller à éviter les fraudes.

3. Qu'envisagez-vous de faire de faire à l'issue de votre service civique?
Je viens de passer vacataire au sein de la préfecture de la Charente-Maritime. A l'issue j'aimerais poursuivre ma vie professionnelle au sein d'une administration, soit de l'État, soit en collectivité territoriale.







# La relance de l'apprentissage en Poitou-Charentes

L'apprentissage constitue un outil essentiel qui permet aux entreprises de transmettre des savoirs de manière efficace et aux jeunes de se qualifier autrement que par la formation scolaire classique. L'apprenti est avant tout un salarié bénéficiant d'une première expérience professionnelle.

Or, force est de constater que l'apprentissage est encore insuffisamment développé dans notre pays.
C'est dans ce contexte que le Président de la République a fixé un objectif ambitieux de 500 000 apprentis à l'horizon 2017.

En cohérence avec ces orientations, un plan de mobilisation sur l'apprentissage a été lancé par le Premier Ministre le 12 mai dernier.

C'est dans ce contexte que Madame la préfète de région Poitou Charentes a organisé avec le Conseil régional trois manifestations visant à mobiliser le plus largement possible les différents employeurs.

Le premier temps fort à destination de la fonction publique d'Etat s'est tenu le 19 juin. En effet, l'Etat doit contribuer à cet effort de développement de l'apprentissage en recrutant au moins 4 000 apprentis à la rentrée 2015 dans les ministères et leurs établissements publics. Pour notre région, cela devrait permettre de recruter une centaine d'apprentis dès la rentrée 2015.

Une réunion spécifique sur le développement de l'apprentissage des travailleurs handicapés dans la fonction publique a été également organisée avec le FIPHP le 1er juillet afin de sensibiliser les employeurs de secteur public à recruter des personnes handicapées en contrats d'apprentissage.

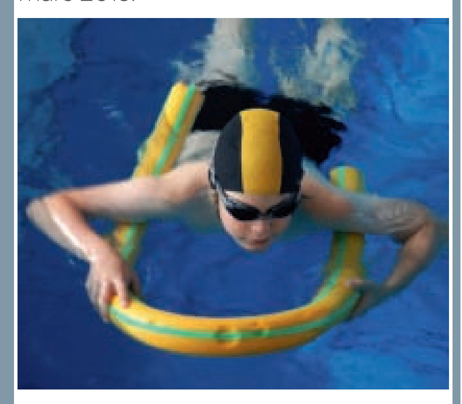
Enfin, une Conférence régionale sur l'apprentissage, co-présidée avec le Conseil régional s'est tenue le 2 juillet : elle avait pour objectif de mobiliser le monde économique et de présenter l'ensemble des dispositifs et aides mis en place par l'Etat et la Région pour favoriser le développement de l'apprentissage en Poitou Charentes. Des représentants d'employeurs ont ainsi pu témoigner de leur intérêt pour ce dispositif tels que l'entreprise STYL AUTO ou la chocolaterie FINK, toutes deux membres du réseau des Ambassadeurs de l'apprentissage mis en place par l'Etat.



# EN BREF

## > J'apprends à nager : stages d'apprentissage de la natation

Le dispositif « J'apprends à nager » porté par la fédération française de natation (FFN) est soutenu par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports depuis plusieurs années. Il fait partie du plan « Citoyens du sport » élaboré au cours de la réunion du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015.



Il permet d'apporter une réponse aux 48% de jeunes français qui arrivent en 6ème sans savoir nager, issus plus particulièrement des quartiers de la politique de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale (ZRR). Il s'adresse aux 6 à 12 ans et apporte une réponse aux trop nombreuses noyades de jeunes français.

Ce dispositif, sous la forme d'un appel à projets national, vise à soutenir des stages d'apprentissage de la natation organisés par les associations sportives, les collectivités territoriales ou leurs groupements, les associations et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives (art. R.411-2 du code du sport).

Plus d'infos auprès de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) du Poitou-Charentes.









Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

# EN BREF

## > "Participation citoyenne", une démarche encadrée et responsable, complémentaire aux moyens de sécurité publique

Concept d'origine anglo-saxonne, la participation citoyenne, anciennement dénommée « voisins vigilants », associe les habitants d'un même quartier dans la sécurisation de leur territoire sujet à un phénomène de délinquance.

En Poitou-Charentes, 27 communes sont signataires d'un protocole de participation citoyenne avec la gendarmerie.

Par l'intermédiaire des référents des résidents, le maire et les forces de sécurité peuvent, au vu des éléments transmis sur des présences suspectes ou agissements douteux de personnes étrangères aux lieux, mettre en place des contrôles orientés ou services de surveillance générale.

Ce partenariat-citoyen connaît un aboutissement avec Saint-Cyr. Cette commune est devenue le 1er septembre 2015, la première commune de la Vienne en zone de gendarmerie où est formalisé officiellement un lien plus étroit entre les citoyens, les élus et les gendarmes.



Cette dynamique permettra de :

- Renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier
- Développer l'esprit civique des administrés
- Favoriser le sentiment de sécurité des habitants et des commerçants de la commune
- Constituer une chaîne d'alerte entre le référent de quartier et la gendarmerie

A noter que la commune de Civray s'engagera dans cette démarche lors d'une signature prévue fin septembre.

## «Plus du quart des emplois se renouvellent chaque année en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes»

Derrière l'apparente stabilité du nombre d'établissements et d'emplois en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes (ALPC), un renouvellement permanent s'opère.

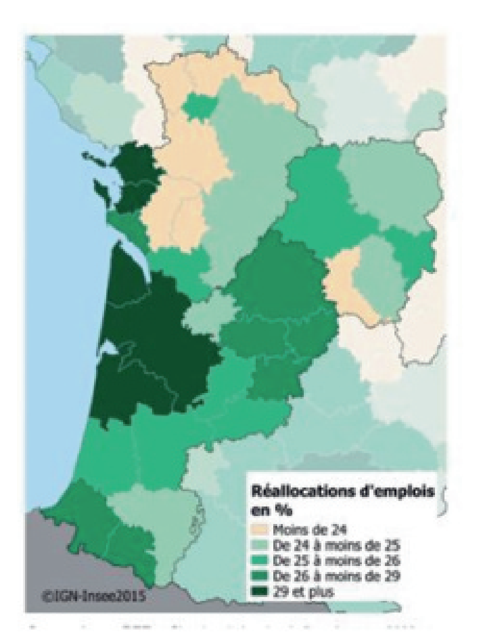
Au 1er janvier 2013, la nouvelle région ALPC compte 364 073 établissements. Leur nombre a augmenté de 3,3 % par an entre les 1er janvier 2008 et 2013 (+ 3,5% au niveau national). Cette faible évolution globale masque d'importants mouvements.
Créations, cessations, cessions/reprises ou déménagements : ces mouvements concernent annuellement plus du tiers des établissements.
Des changements affectent aussi les emplois dans les établissements pérennes.
En tout, chaque année, 152 300 emplois sont créés et 148 800 sont supprimés : plus du quart des 1,1 million d'emplois sont ainsi réalloués.

Toutefois, le renouvellement des établissements contribue deux fois plus à l'augmentation des emplois, créant ainsi en moyenne 2 650 emplois par an.

Les dynamiques à l'œuvre varient selon les secteurs et les territoires : renouvellement fort dans l'information et communication et plutôt faible dans l'industrie.

Grâce aux créations d'établissements et d'emplois et en tenant compte de leur structure économique, un tiers des trente-trois zones d'emploi sont dynamiques. Les zones d'emploi suivent des trajectoires différenciées selon les évolutions d'emploi dans les établissements pérennes et dans ceux qui se renouvellent. Pour certaines, fortes réallocations et croissance élevée de l'emploi peuvent aller de pair.

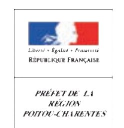
### De 21 % à Thouars-Loudun ou Cognac à 31 % à La Teste-de-Buch




**Note de lecture :**
**Les réallocations des emplois somment l'ensemble des effectifs des établissements entrants ou sortants sur le territoire.**
**Les entrées sont les créations, transferts entrants, réactivations et reprises.**
**Les sorties sont les disparitions, transferts sortants et cessions.**
**Sont également ajoutées les augmentations d'effectif dans les établissements pérennes en croissance et les diminutions d'effectifs dans les établissements pérennes en déclin.**

Voir Insee Analyses Poitou-Charentes n° 15 de mai 2015, consultable sur insee.fr








# «La pauvreté touche un peu plus de 13% de la population en Aquitaine-Limousin et Poitou-Charentes»

La moitié de la population de la nouvelle région Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes (ALPC) a un niveau de vie annuel inférieur à 19 360 euros, montant comparable à celui de la France de province. Les 10 % les plus pauvres disposent, par an, de moins de 10 820 euros contre plus de 34 620 euros pour les 10 % les plus riches, soit 3,2 fois plus, rapport proche de la valeur France de province.

Les villes-centres des grands pôles font partie des territoires où les inégalités de niveau de vie sont les plus marquées : les 10 % plus aisés bénéficient de revenus au moins 3,5 fois plus importants que les 10 % plus modestes.

Si les villes peuvent paraître inégalitaires, les territoires les plus éloignés des villes sont aussi concernés par la pauvreté monétaire : 18 % des personnes y vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 990 euros par mois) contre un peu plus de 13 % pour l'ensemble d'ALPC.

Les ménages jeunes (22 % des personnes dans un ménage dirigé par un référent fiscal de moins de 30 ans sont pauvres) et les familles monoparentales (29 %) sont plus exposées.

Dans les grandes aires urbaines, les revenus d'activités salariées pèsent davantage dans le revenu disponible qu'en moyenne régionale. Dans les grands pôles, les minima sociaux et prestations d'aide au logement représentent 27 % du revenu disponible des ménages pauvres contre 14 % dans les espaces hors d'influence des villes. Au sein de ces dernières communes, les retraites et pensions représentent 38 % du revenu.

Taux de pauvreté par commune, en %

Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes : 13,3 %
France de province : 14,1 %

- 24 ou plus
- 20 à moins de 24
- 14 à moins de 20
- 10 à moins de 14
- 6 à moins de 10
- Inférieur à 6
- Non diffusable

- Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
- Limites départementales
- Grandes aires urbaines

Niort, Poitiers, La Rochelle, Guéret, Limoges, Angoulême, Périgueux, Tulle, Bordeaux, Mont-de-Marsan, Pau

© IGN - Insee 2015

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

**Ces résultats sont issus de la nouvelle exploitation des données fiscales et de données de prestations sociales qui permettent une évaluation jusqu'au niveau communal des revenus disponibles des ménages et, par suite, de la pauvreté.**

Voir Insee Analyses n° 16, paru en juin et consultable sur insee.fr

# EN BREF

## > Les rencontres de la sécurité 2015 Pour mieux nous connaître !




Ces journées, organisées du 7 au 10 octobre prochains, sont l'occasion d'une rencontre de la population avec les agents de la police nationale et municipale, des gendarmes, des sapeurs-pompiers, des personnels de la sécurité civile et des préfectures.

Cet échange est l'occasion, pour celles et ceux qui nous protègent, d'illustrer et de faire partager leur engagement quotidien. Sur le terrain, ils assurent la protection des personnes et des biens, garantissent l'ordre public, sécurisent les routes, portent secours et assistance en cas d'accident.

Les rencontres de la sécurité constituent, ainsi, un moment privilégié de dialogue entre les acteurs de la sécurité et la population.

En permettant une meilleure connaissance des acteurs de la sécurité et de leurs missions, en facilitant cet échange avec nos concitoyens, ces rencontres contribuent au respect mutuel que chacun mérite.

A noter qu'un temps fort sera organisé le samedi 10 octobre sur le parking d'Auchan Sud avec différents stands, animations et démonstrations.

Programme complet des rdv qui vous seront proposés tout au long de cette semaine : www.vienne.gouv.fr

# EN BREF

### > Semaine de l'innovation publique




Du 12 au 18 octobre 2015, l'État mettra à l'honneur une administration en mouvement au service de tous les usagers ; particuliers, chefs d'entreprises, responsables associatifs mais aussi fonctionnaires - agents publics, acheteurs publics, agent des administrations déconcentrées.

Cette 2e édition de la Semaine de l'innovation publique, organisée à travers toute la France, sera celle d'un dialogue ouvert et d'une collaboration entre professionnels de l'action publique et citoyens. Sa programmation est ouverte à tous et à tous les sujets.

Elle permet aux professionnels et au grand public de :

- découvrir et comprendre ce que recouvre l'innovation publique, les nouvelles méthodes de conception des politiques publiques qu'elle propose et les finalités qu'elle poursuit (amélioration de la qualité de service, accompagnement du changement, développement de l'administration numérique…) ;
- rencontrer les hommes et les femmes qui innovent dans le secteur public ;
- participer à l'élaboration de nouveaux services publics, contribuer à leur amélioration et appréhender les enjeux de l'innovation publique dans le cadre de la transformation de l'administration du 21e siècle.

Le programme complet sur le www.modernisation.gouv.fr/

## Moins gaspiller de nourriture au lycée de l'Oisellerie à la Couronne

On s'en souciait depuis longtemps, ne serait-ce qu'en calculant au plus juste le nombre de convives. Mais durant l'année-scolaire 2014-2015, l'établissement est passé à la vitesse supérieure.
Soutenue par l'équipe pédagogique et par 4 jeunes en service civique très motivés, un groupe d'élèves a multiplié les actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

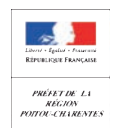
En rentrant dans le self du lycée agricole de l'Oisellerie, l'œil du visiteur est tout de suite attiré par un énorme cylindre en plastique transparent où sont entreposés des restes de pain. Cet objet baptisé « gaspillomètre » permet de montrer la quantité de pain jeté chaque jour. « *C'est la partie visible de l'iceberg* » explique Philippe FOUREST, proviseur adjoint. « *D'autres actions ont été menées au sein de l'établissement comme la création d'affiches. Précédemment, nous avions accroché les posters fournis par le ministère de l'agriculture, mais cette année les jeunes se sont appropriés les messages. Par exemple : une affiche avec le slogan « Combien de pain as-tu gaspillé aujourd'hui ? » est accrochée maintenant à la sortie du self.* » reprend François CHAGNAS, le gestionnaire très impliqué dans la démarche.

Philippe FOUREST reconnaît qu'il a bénéficié d'un contexte favorable : les jeunes sont de plus en plus sensibles au développement durable. C'est devenu un sujet de société. Frédéric VINET, conseiller principal d'éducation, n'a donc pas eu de mal à recruter un groupe de jeunes lycéens volontaires, intéressés par l'environnement. Il a aussi reçu le renfort de 4 jeunes en service civique dans l'établissement. Frédéric VINET tient à signaler leur forte motivation, ainsi que l'aide de l'association UNIS-CITE qui les a efficacement encadrés.
Réciproquement ces 4 jeunes ont apprécié de travailler avec l'équipe de l'Oisellerie, plus proche que dans un gros lycée.

Ici, le service restauration sert en moyenne 400 repas par jour.
Autre facteur de réussite : les lycéens se montrent attentifs à l'équilibre de leur alimentation. Ils sont les premiers à réclamer des fruits, des légumes, rien à voir avec les collégiens qui auraient tendance à se nourrir uniquement de féculents. Bien que les crudités soient à disposition sur un bar en libre service, il n'y a pas plus de gaspillage. Sachant qu'ils peuvent venir se resservir, les lycéens prennent des proportions raisonnables.

Les efforts collectifs ont permis de ramener les 50 kilos de pain gaspillés par semaine (soit environ 3 000 euros de perte sur l'année) à 10 kilos. Fort de ce bon résultat, l'équipe envisage de recommencer l'opération sur l'année scolaire 2015-2016 avec les prochains volontaires du service civique qui devraient arriver en novembre.

**Une Rencontre "gaspillage alimentaire en restauration collective" aura lieu le 13 octobre aux Ruralies avec le partenariat de la DRAAF, l'ANFH et l'ADEME. Ce rendez-vous incontournable a vocation à permettre aux acteurs de la restauration collective de comprendre les enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire, d'en mesurer les impacts et de travailler en coordination sur leurs territoires pour réaliser leurs projets en bonne connaissance des ressources locales.**
**Plus d'infos : http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/Colloque-gaspillage-alimentaire-en.**





# Politique de la ville : les leviers pour développer l'emploi et l'activité économique dans les quartiers

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, la DIRECCTE met en œuvre un plan d'actions dans les quartiers prioritaires en lien avec les contrats de ville. Il s'articule autour de deux grandes priorités : l'emploi et le développement de l'activité économique.

## I. Le soutien à l'emploi (notamment l'emploi des jeunes) dans les quartiers de la politique de la ville (QPV)

•Mobilisation des contrats aidés : afin de mobiliser davantage les contrats aidés en direction des demandeurs d'emploi résidant dans l'un des quartiers, des objectifs régionaux sont fixés annuellement. Pour 2015, l'objectif est de porter la part des résidents des QPV à :
- 14,2 % pour les Emplois d'Avenir (EAV), soit 255 contrats
- 7,7 % pour les Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) soit 582 contrats
- 7,9 % pour les Contrats initiatives emploi (CIE) soit 191 contrats.

Le CIE STARTER est un nouveau contrat aidé réservé au secteur marchand qui s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion (spécialement ceux des QPV). L'objectif régional 2015 est fixé à 301 contrats.

•Favoriser l'accès des jeunes des quartiers à la « garantie jeune » : ce dispositif destiné à accompagner les jeunes en grande précarité sera mobilisé en 2015 sur notre région. L'objectif régional annuel est de 605 jeunes, avec une attention pour les résidents en QPV.

•L'Ecole de la 2ème chance : elle a pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes de 18 à 25 ans sans qualification et sans emploi. Sur les deux sites de Châtellerault et Niort l'objectif régional 2015 est de 105 jeunes avec une attention pour les résidents en QPV.

•Insertion par l'activité économique (IAE) : elle permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi de développer leur employabilité au sein de structures « tremplin ». Environ 12 500 personnes bénéficient du dispositif en 2015 dont 3 400 personnes en insertion issues de QPV (27%).

•Dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage, un dispositif spécifique est mis en place afin de faciliter l'accès des jeunes en QPV à ce contrat. L'appel à projets «réussite apprentissage» prévoit un accompagnement renforcé en amont de la signature du contrat et pendant les premières semaines d'apprentissage.

•Le dispositif « Parrainage » : l'État apporte notamment son soutien à l'association « Nos Quartiers ont du Talent » qui mobilise les entreprises dans une action de parrainage des jeunes diplômés sans emploi.

•La mobilisation des offres de services du service public de l'emploi : Pôle Emploi et les missions locales se mobilisent afin de lever les freins à l'emploi des personnes en recherche d'emploi.

## II. Le soutien à l'activité économique dans les quartiers prioritaires

•Le dispositif NACRE visant à accompagner les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise est également mobilisé au profit des publics des QPV. L'objectif est de porter à 11% la part des bénéficiaires de ces quartiers.

•Le FISAC : ce fonds vise notamment à consolider et moderniser le tissu des entreprises commerciales, artisanales et de services de proximité au sein des QPV.

•La déclinaison de la charte Entreprises & Quartiers :
Cette charte, signée par plus de 50 entreprises, vise des domaines d'intervention différents tels que l'emploi, l'insertion et la formation et le développement économique. Madame la Préfète de Région organise en octobre une rencontre avec les entreprises présentes en Poitou-Charentes : celle-ci a pour objectif de fédérer les entreprises et d'aboutir à la signature d'une charte régionale.

A titre d'exemple, un projet se met en place dans la Vienne avec VINCI pour développer l'employabilité des jeunes des quartiers (formation et insertion en entreprise).

# EN BREF

### > Accident de la route - Civray le 11 juin 2015.

Le 11 juin 2015, vers 7h30, un semi-remorque frigorifique se dirigeant vers l'Italie et transportant 16 tonnes de carcasses de porcs et de bovins s'est renversé dans le centre de Civray.



Au moment de rétablir la remorque, vers 13h30, les forces de l'ordre ont contacté la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vienne (DDPP) afin de déterminer le devenir de la cargaison. Un vétérinaire officiel s'est rendu sur les lieux afin d'évaluer la qualité sanitaire des viandes. Bien que renversée, la structure de la remorque n'avait subi que de légers dommages, les carcasses ne s'étaient ni décrochées ni souillées au contact du sol, et malgré l'arrêt du groupe frigorifique, une température suffisamment basse avait pu être maintenue.

Le responsable de l'expédition a alors proposé que celles-ci soient transférées dans deux camions frigorifiques et envoyées vers un entrepôt frigorifique. Les viandes ont été acheminées vers un entrepôt frigorifique situé à Parthenay (79) où un nouveau contrôle des denrées a été effectué. Ce dernier contrôle s'étant avéré satisfaisant, les viandes ont été acheminées vers leur destination initiale, l'Italie.

La réactivité du professionnel, traduit par la mise en place d'une solution logistique rapide et l'expertise des agents des DDPP de la Vienne et DDCSPP des Deux-Sèvres a ainsi permis d'éviter la dégradation des denrées.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

# EN BREF

## > Le travail des jeunes en situation dangereuse : les nouvelles règles

Deux décrets relatifs aux travaux dangereux pour les jeunes d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans sont entrés en application le 2 mai 2015.

Modification des règles pour effectuer des travaux dangereux
Le décret n° 2015-443 du 15 avril 2015 a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, en assouplissant les règles qui leur permettent d'effectuer des travaux dangereux, dans le cadre de leur formation. Il s'agit de certains travaux exposant par exemple à des agents chimiques dangereux, à des conduites d'engin, à des travaux en milieu confiné ou encore à des interventions sur des appareils à pression.

Auparavant, les employeurs et les chefs d'établissement scolaire qui souhaitaient affecter des jeunes à ces travaux devaient demander une autorisation à l'inspection du travail. Cette procédure a été remplacée par une déclaration de dérogation auprès de celle-ci, assortie en particulier, d'une évaluation des risques et d'une visite médicale pour chaque jeune concerné.

Les travaux les plus dangereux comme par exemple, les travaux exposant aux vibrations, aux risques de rayonnements ionisants élevés, aux risques électriques, aux risques d'ensevelissement, à un risque d'empoussièrement de fibres d'amiante élevé, demeurent néanmoins strictement interdits.

Les travaux en hauteur sous conditions
L'autre décret n° 2015-444 du 15 avril 2015, concerne, quant à lui, le travail en hauteur pour ces mêmes jeunes. Jusqu'à la parution de ce nouveau décret, il était interdit d'affecter des jeunes à des travaux en hauteur lorsque la prévention du risque n'était pas assurée par des mesures de protection collective comme les échafaudages et les filets antichute. L'interdiction est à présent levée, sous réserve que le jeune soit muni d'un équipement de protection individuelle. Par ailleurs, l'utilisation des échelles, escabeaux et marchepieds, est désormais autorisée si le risque de chute évalué est faible.

# Les mariages en Poitou-Charentes

En 2013, 6 100 mariages ont eu lieu en Poitou-Charentes dont 176 unissant des personnes de même sexe. En dix ans, le nombre de mariages a diminué de 22,5 % contre 15,6 % au niveau national. La Charente-Maritime enregistre le plus grand nombre de mariages (2 342) et les Deux-Sèvres le plus faible de la région (1 183). En Charente et dans la Vienne, 1 203 mariages et près de 1 400 ont été célébrés respectivement. Les pactes civils de solidarité (Pacs) progressent aussi en Poitou-Charentes passant de 900 en 2003 à 4 700 dix ans plus tard.

En 2013, le nombre de divorces atteint 3 500 en Poitou-Charentes. Ce nombre est stable depuis dix ans. 77 % des personnes qui se sont mariées en 2013 étaient précédemment célibataires. Cependant, les remariages sont de plus en plus nombreux dans la région (2 727 personnes se sont remariées, soit 32 % des unions).

Lors de l'union, les hommes ont en moyenne 39 ans et 1 mois et les femmes 36 ans et 4 mois. Avec des mariages plus tardifs en Poitou-Charentes qu'en France métropolitaine, l'union des parents intervient fréquemment après la naissance d'un ou plusieurs enfants. Dans la région, en 2013, 43,5 % des couples en premier mariage ont déjà au moins un enfant contre 34,7 % en



2003. Le Poitou-Charentes est la première région de France pour le nombre de naissances hors mariage (67 % contre 56 % en France).

En Poitou-Charentes, près de 2 000 mariages ont lieu entre deux conjoints nés dans la région et qui y résident (soit 32 %). Lorsque les époux ne vivent pas dans la région, les principales régions de domicile sont l'Île-de-France (35 % des époux), l'Aquitaine (13 %) et les Pays de la Loire (11 %).

Voir Insee Flash n° 15 «Des mariages moins nombreux et plus tardifs» de juin 2015, consultable sur insee.fr







# EN BREF

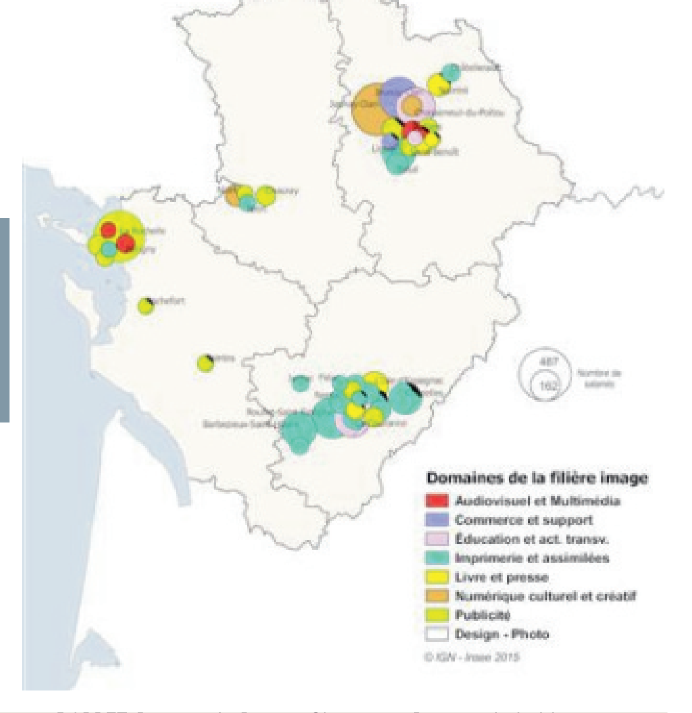
## La filière image, une variété de paysages

L'image est souvent considérée comme un vecteur de développement économique.

En Poitou-Charentes, les secteurs de l'image génèrent autant de richesses que la fabrication de matériels de transports. Les entreprises picto-charentaises de l'image sont insérées à la fois dans l'économie nationale et internationale. Elles exportent et dépendent plus souvent de centres de décision extérieurs à la région que le reste de l'économie.
Ces secteurs se caractérisent par un fort dynamisme et d'intenses mouvements de création/destruction d'établissements. L'emploi progresse entre 2006 et 2011, malgré les difficultés de l'imprimerie. Les emplois métropolitains, considérés comme vecteurs de rayonnement économique et porteurs de croissance potentielle, sont très présents dans l'image. En conséquence, les actifs sont particulièrement diplômés et mobiles. Cependant, en raison de nombreux établissements de petite taille, les salaires sont en moyenne assez faibles. Enfin, autre caractéristique de l'image picto-charentaise, les non-salariés sont plus nombreux que dans les autres secteurs.

Au sein de la région, la filière Image offre des paysages très divers d'un département à l'autre.

En phase de transition, la Charente présente un profil marqué par une imprimerie soumise aux évolutions technologiques dont l'essor du «tout-numérique», du «cross-média» et des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). Les écoles de limage présentes dans ce département sont un levier pour les emplois notamment de l'audiovisuel et du multimédia.
Dans le sillage du Futuroscope, la filière de la Vienne est déjà orientée vers le numérique.
En Charente-Maritime, la filière se structure autour d'un réseau de petits établissements, fertile pour l'essor de l'entrepreneuriat, avec une spécialisation notable dans la publicité.
Enfin, dans les Deux-Sèvres, la filière image est moins présente car elle est davantage une filière numérique par la forte implantation des services informatiques liés aux assurances et aux mutuelles.




**La filière Image dans les départements, une variété de paysages Localisation des établissements de plus de 40 salariés au 31 décembre 2012**

Voir Insee Analyses n° 18 et Insee Analyses n° 19 de juin 2015, consultable sur insee.fr

### > Center Parcs « Le domaine du Bois aux Daims »

Inauguré le 10 juillet dernier, ce cinquième Center parcs français a bénéficié de l'aide financière directe de l'État :

1 M€ au titre du Fonds National d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Ce soutien financier de l'État est d'autant plus notable qu'il représente ¼ de l'enveloppe nationale des crédits de la section générale du FNADT.
1 M€ au titre du programme budgétaire « Développement des entreprises et du tourisme » .



La Caisse des dépôts a contribué, pour sa part, au financement du projet pour un montant de 10,25 M€, dans le cadre de ses missions au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle s'est engagée de façon complémentaire à hauteur maximale de 5 M€ afin de permettre une consolidation pérenne du plan de financement.

De nombreuses procédures administratives et expertises environnementales (révision du plan local d'urbanisme des Trois Moutiers, élaboration de celui de Morton, permis de construire du parc et de sa station d'épuration, aménagement du plan d'eau et des accès au parc, commission de sécurité et d'accessibilité) ont été coordonnées par le sous-préfet de Châtellerault.

500 à 1 000 personnes ont travaillé à la construction du domaine du Bois aux Daims. Les entreprises locales se sont regroupées pour positionner leur offre. Ainsi, plus de 70 % des marchés ont été remportés par des entrepreneurs de la Vienne. Pour assurer l'exploitation du domaine, 600 emplois seront créés à terme.

Dans ce cadre, le sous-préfet de Châtellerault a animé un service public local de l'emploi technique (SPELT) afin d'aboutir à un recrutement efficace des futurs salariés incluant les formalités préalables nécessaires.

Directrice de la publication : Christiane BARRET, Préfète de Poitou-Charentes, Préfète de la Vienne

Réalisation / conception : Service régional de la communication interministérielle, préfecture Poitou-Charentes

Crédits photos : préfectures du Poitou-Charentes, DREAL Poitou-Charentes, INSEE Poitou-Charentes, DRAAF Poitou-Charentes

